

Contribution à la communication au sein de l'APR

Connaissance de l'Allemagne :
Digest de la revue PlanerIn, revue d'Aménagement allemande

M. Stéphane DUPAS
st.dupas@googlemail.com

Cette contribution est la première d'une série qui couvrira la parution de la revue PlanerIn, réalisée et éditée par l'association SRL (Verinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung), association allemande des professionnels de l'aménagement urbain, régional et territorial. La revue est constituée de 6 numéros par ans.

PLANERIN – Numéro 01/07 (Février 2007)

Le paysage – entre protection des espèces et design

Le dossier développé dans le dernier numéro de la revue PlanerIn est consacré à la notion de paysage. Plus particulièrement, les contributions abordent les particularités de l'architecture paysagère (*Landschaftsarchitektur*), son implication à l'échelle régionale et locale et insistent sur la prise en compte de la problématique de la diversité biologique. Le dossier comprend de nombreux exemples particuliers qui ne seront pas traités dans cet article.

- L'architecture paysagère et le métier de l'architecte paysager (Jörg Dettmar / Imma Schmidt)

En Allemagne, l'aménagement du territoire est confrontée à des problématiques nouvelles qui oblige la profession à l'adaptation, mais surtout à la projection dans un avenir proche. La notion émergente d' « Entreville » (*Zwischenstadt*) aussi désignée comme « Ville régionale », « Région métropolitaine », mais aussi la réalité palpable de la ville et de la région « rétrécie », notion désignant les lieux dont la population baisse (zones rurales et certaines villes des nouveaux Länders), appellent à de nouvelles stratégies impliquant fortement l'action de l'architecture paysagère.

Ses stratégies doivent aussi prendre en compte le « temps accéléré » et son corollaire, une sorte de « polygamie des lieux », conséquence de la croissance de la pluriactivité des individus et d'un rythme de vie de la société qui s'accélère. L'individu n'est plus attaché à un territoire ou un paysage, mais à une multitude de lieu correspondant à ses multiples identités. Ainsi, le lieu garde une signification même si cette signification change.

L'architecte paysager se retrouve ainsi au croisement de l'appétit de consommation de lieu et de paysage de la société, et de la signification qu'ont ces paysages. Parallèlement, et le degré de prise en compte de cette problématique est particulier à l'Allemagne, c'est à l'architecte paysager que revient d'étudier les conséquences de ces changements sous l'angle à la fois de la consommation d'espace et de la protection de l'environnement.

A lui revient la responsabilité de la prise en compte du paysage dans le processus d'aménagement du territoire, qu'il s'agisse aussi bien de paysages urbains, parcs, jardins, que de paysages culturels, historiques ou naturels.

- Paysage et région (Henrik Schultz)

La région est devenu l'espace de vie. L'aménagement territorial se conçoit au delà des frontières communales, qui ne correspondent plus ni aux bassins d'emploi, ni aux activités de loisir. Les régions sont partie prenante, en tant que bassins économiques, de la concurrence mondiale. Ainsi, l'attraction d'un espace existe aussi bien en termes d'économies d'échelle, que de qualité de vie.

Pour la région, le paysage est à la fois une ressource en espace mais aussi une ressource esthétique. Dès qu'un lieu peut être « lu » en tant que paysage, la qualité de vie ressentie augmente sensiblement, d'où l'intérêt de la prise en compte de ce facteur pour la région.

Ainsi, de nombreux projets ont vu le jour, regroupant des aménageurs régionaux et urbains, les acteurs économiques et culturels et les architectes paysagers autour d'un espace régional.

- Le rôle de l'aménagement dans la protection de la diversité biologique (Waltraud Pustal / Wilhelm Breuer)

Lorsque l'on demande aux allemands quelles espèces animales sont menacées d'extinction, les réponses les plus fréquentes concernent les gorilles des montagnes, les tigres de Sumatra ou bien les baleines des mers du globe. Peu d'entre eux pensent, par exemple, à la chouette chevêche. Malgré quelques réussites emblématiques comme le retour du saumon dans le Rhin ou du lynx dans les montagnes du Harz, la situation de la biodiversité en Allemagne est inquiétante.

40% des espèces animales et 50% des espèces végétales en Allemagne sont considérées en danger. En ce qui concerne la diversité des biotopes, 20% d'entre eux sont considérés en danger, 33% sont fortement en danger, et 15% sont menacés de disparition. En tout, deux tiers des types de biotopes sont menacés. Enfin, 35% des biotopes sont des milieux particulièrement fragile dont la durée de développement est supérieure à 150 ans et ne peuvent ainsi se régénérer que très lentement.

Or, d'après les auteurs, les nouvelles orientations législatives allemandes datant de 2004 se sont données comme obligation de « protéger la nature et les paysages en raison de leur valeur, de leur importance vitale pour l'espèce humaine et par responsabilité envers les générations futures ». Et le maintien de la diversité biologique est conditionné par la protection des espèces animales et végétales ainsi que par la protection de leur milieu de vie.

La mise en place de ces objectifs de protection se fait en partie à travers la planification paysagère (Landschaftsplanung) à travers diverses mesures visant à la protection, l'entretien et le développement des milieux naturels et des paysages. La planification paysagère, très en amont, doit digérer les données très techniques permettant de désigner et distinguer les différents milieux naturels et la biodiversité qu'ils impliquent et en faire des mesures et indicateurs pouvant être pris en compte par l'aménagement local et régional. Une des préconisations intéressantes de ces plans est l'utilisation de plantes dites « locales », mieux adaptées au milieu dans lesquels elles sont utilisées.

Toutefois, les auteurs déplorent l'absence de prise en considération de ces données par les aménageurs et révèlent par exemple que peu de plans prennent en compte la protection de la biodiversité suffisamment en amont pour pouvoir agir de façon véritablement efficace sur le problème. Or, précisent-ils, ce sont justement ces plans paysagers qui sont le plus à même de porter ces considérations.

La pratique montre que ces plans sont très insuffisants sur le plan de l'analyse des conséquences des décisions relevant de l'aménagement paysager notamment, mais aussi ne comportent pas de mesures de compensation (échange d'un espace contre un autre...) ou pire présentent des mesures de compensation inadaptées ou mauvaises.

Pour les auteurs, les professionnels de l'aménagement et plus particulièrement de la planification paysagère, doivent faire face à leurs responsabilités mais surtout travailler en commun et faire preuve de compréhension mutuelle avec les acteurs de la protection de l'environnement. Mais surtout, ils se doivent de mettre en place une réflexion qui soit partie prenante du processus global de planification, et ce dès les premières ébauches. ■